



# Bulletin d'Inscription

VIDE-GRENIERS / BROCANTE DE L'INTERCLASSE  
PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS  
Dimanche 11 mai 2025

Stade Pierre DUBOEUF – 1 rue Jean Bouin – 69500 BRON  
\*\*\*\*\*

**merci de remplir en majuscules y compris l'adresse e-mail**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe et/ou portable : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## TARIFS :

- 6 € le mètre, 2 mètres minimum - 6 mètres minimum, voiture avec remorque (L=2m maxi) sur place
- 5 mètres minimum avec voiture sur place - 7 mètres minimum avec fourgon sur place

Pour être complet votre dossier d'inscription devra impérativement comprendre :

- Longueur souhaitée : \_\_\_\_\_ mètres soit : 6 € x \_\_\_\_\_ mètres = \_\_\_\_\_ €
- Chèque (au nom de l'exposant et de la pièce d'identité) à l'ordre de "Réveil des Classes".
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité,
- Pour les professionnels N° d'inscription au registre du commerce N° RC : \_\_\_\_\_
- Une enveloppe timbrée à vos nom et adresse (confirmation de votre inscription ou éventuellement retour de votre dossier)
- Véhicule **OUI** **NON** (barrer la mention inutile)
- Modèle de véhicule (obligatoire si véhicule sur place) \_\_\_\_\_
- Remorque **OUI** **NON** (barrer la mention inutile)
- Attestation sur l'honneur ci-dessous à compléter

Déposer ou envoyer votre dossier complet à :

**L'INTERCLASSE – Brocante du 11 mai 2025**  
**Boîte 88 - Maison des Sociétés**  
**Square Grimma – 69500 BRON**

- Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne sera accordé y compris en cas d'intempéries ou désistement.
- Pour raison de sécurité la circulation des véhicules sera strictement interdite entre 7h30 et 17h30.

\*\*\*\*\*

## Attestation sur l'honneur (particuliers uniquement)

Je soussigné, Madame Monsieur \_\_\_\_\_

atteste ne pas avoir participé à plus de deux vide-greniers au cours de l'année civile.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du vide-greniers et m'engage à le respecter dans son intégralité

A : \_\_\_\_\_ le : \_\_\_\_\_ 2025 Signature de l'exposant

**Les dossiers incomplets seront refusés**



# BRON

VIDE-GRENIERS / BROCANTE DE L'INTERCLASSE  
PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS  
Dimanche 11 mai 2025

Stade Pierre DUBOEUF – 1 rue Jean Bouin  
Coordonnées GPS : 45.742378 -- 4.906232  
\*\*\*\*\*

## Règlement intérieur du Vide-greniers / Brocante

### **Document à conserver et à présenter à votre arrivée.**

- Le Vide-greniers/Brocante est ouvert à toute personne majeure, particulier ou professionnel, quel que soit son lieu de résidence.
- Les exposants seront accueillis entre 5h30 et 7h30 maximum et dirigés vers leur emplacement qui ne pourra pas être modifié.
- Les exposants n'ayant pas réservé un emplacement avec véhicule, s'installeront et l'enlèveront ensuite de la zone de vente.
- Les exposants ayant réservé moins de 3 mètres ne pourront pas rentrer leur voiture pour décharger sur l'emplacement.
- Chaque exposant n'empiètera pas sur les emplacements contigus ou sur les zones réservées.
- Tout emplacement non occupé à partir de 7h30 sera considéré comme libre et pourra être redistribué.
- Pour raison de sécurité la circulation des véhicules sera strictement interdite entre 7h30 et 17h30, sauf accord de l'organisateur.
- Ouverture au public de 7h30 à 17h30.
- L'organisateur fournit aucun matériel (table ou chaise).
- Interdiction d'utiliser l'armoire électrique de la buvette pour tester les matériels.
- L'organisateur refusera toute marchandise non conforme (matériels neufs, nourritures, boissons, animaux, créations).
- L'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment le ou les exposants ne respectant pas ce règlement intérieur.
- Les exposants remèneront impérativement la totalité de leurs invendus ainsi que tous les déchets ou cartons.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage, vol ou incident commis sur les stands des exposants.
- Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisateur, ils doivent donc être couverts par leur propre assurance.
- Tout litige entre vendeur et acheteur n'engage aucunement la responsabilité de l'organisateur qui se réserve le droit de faire appel aux forces de l'ordre en cas de nécessité.
- La buvette est entièrement gérée par l'organisateur.
- Toute inscription est définitive, aucun remboursement ne sera accordé y compris en cas d'intempéries ou désistement.
- Toutefois l'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure, d'annuler le vide-greniers/brocante. Dans ce cas et seulement dans ce cas tous les exposants seront remboursés (nécessité de l'enveloppe timbrée à vos nom et adresse).

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_ date : \_\_\_\_\_ 2025

Signature  
Avec mention lu et accepté le présent règlement